



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 116108

Texte de la question

Mme Valérie Boyer attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur le risque de faillite des pharmacies françaises. En effet, le secteur est en difficulté depuis plusieurs années et les pharmaciens s'inquiètent de l'avenir de leur profession. Depuis trois ans, le nombre des fermetures augmente chaque année (23,7 % en 2010), environ 167 pharmacies ont dû fermer en 2010 et les dernières statistiques publiées par Coface services indiquent que plus de 24 % des pharmacies sont menacées d'un « fort risque » de faillite en 2011. Sur la base de ce constat, M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé a commandé le 9 février 2011 un rapport à l'Inspection générale des affaires sociales (IGAS). Celui-ci rendu en juin dernier préconise : la création d'un honoraire de dispensation des médicaments, le remplacement du système actuel de marge dégressive lissée, le déplafonnement des remises sur les génériques et l'encouragement des regroupements d'officines. Par ailleurs, il suggère, la création de nouveaux services rémunérés à l'acte pour les officinaux ainsi que la mise en place d'une certification des officines. Enfin, il juge inéluctable la vente sur internet de médicaments à prescription médicale facultative, contrairement à la position défendue par les pharmaciens. Dans ce contexte, elle le prie de bien vouloir lui faire connaître quelles sont les mesures qu'il retient du récent rapport de l'IGAS, de nature à enrayer la spirale de faillite des pharmacies.

Données clés

Auteur : [Mme Valérie Boyer](#)

Circonscription : Bouches-du-Rhône (8^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 116108

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 août 2011, page 8338

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)